

n'en sçait pas le resultat , & l'on n'apprend point qu'il y ait eu depuis d'autre Congrégation sur l'affaire de ces Fiefs , dont les Troupes de l'Empereur ont pris possession au nom du Grand Duc de Toscane.

VI. Il vaque presentement deux places dans le sacré College, l'une par la mort du Cardinal de Schrottenbach, que nous annonçâmes le mois passé, & l'autre par celle du Cardinal Barberini, Doyen du Sacré College, qui mourut le 17. d'Août. On croit que le Pape en remplira une par le Gouverneur de Rome, ou par Mr. Stampa, Archevêque de Milan, qui sont les principaux concurrents; & que Sa Sainteté satisfera par l'autre le Roi d'Espagne qui demande que le Nonce, résident à sa Cour, soit élevé au Cardinalat à l'exemple de ceux qui résident auprès de l'Empereur & du Roi de France.

VII. On ne sçait pas encore quel est le Sujet qui remplira la Nonciature de France. Le Roi Très Chrétien demande toujours que ce soit l'Abbé Lercari, Neveu du Cardinal de ce nom, qui est à Paris; & la Cour qui a peine d'y acquiescer, paroît vouloir insister à ce que Mr. de Bondelmonte, Vice-Légat d'Avignon qu'elle a proposé, soit admis à cette dignité. En attendant il y a déjà eu de grands mouvemens pour choisir un autre Sujet au cas que la Cour de France persiste à ne vouloir point recevoir Mr. de Bondelmonte.

VIII. Mr. Galliani, Aumônier du Roi des deux Siciles, est à Rome depuis la mi. Août, afin de terminer avec les Cardinaux & Commissaires du Pape, quelques difficultés qui restent encore à regler concernant les affaires de Naples. Ayant eu ordre, d'insister aussi au nom de S. Maj. Napolitaine pour que Sa Sainteté fasse reciter dans toute la Chrétienté l'Office de St. Jean della Croce, Confondateur de l'Ordre des Carmes déchaussés, le Saint Pere a chargé